**INFORMATIONS RELATIVES À LA GARDE/TUTELLE**

Franklin County Probate Court

373 South High Street, 22nd Floor

Guardianship Department: 614-525-3841

Guardianship Information Line 614-525-3858

SI LE OU LES PARENTS D’UN MINEUR SONT DIVORCÉS, AUCUNE DEMANDE DE TUTELLE NE PEUT ÊTRE EFFECTUÉE. Ils doivent contacter le tribunal où le divorce a eu lieu et soit :

1. Faire passer la garde du parent qui a la garde à la personne qui demande la garde.
2. Déposer un dossier pour que le tribunal renonce à sa juridiction. Si le tribunal renonce à sa juridiction, alors une demande peut être déposée pour obtenir une tutelle.

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

Si vous avez besoin de l’aide d’un médiateur - vous devrez déposer votre dossier pour la garde et ensuite éventuellement travailler avec un médiateur pour vous aider dans la procédure :

Court of Domestic Relations, Juvenile Branch

Mediation Department

373 South High Street, 3rd Floor

614-525-6640

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

GRANDPARENT Power of Attorney / CARETAKER AFFIDAVIT Franklin County Clerk of Courts, Juvenile Division

373 South High Street, 4th Floor

614-525-4411

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

SI LES INFORMATIONS NE CORRESPONDENT PAS À VOTRE SITUATION, VOUS AUREZ PEUT-ÊTRE BESOIN DE

CONTACTER :

Court of Domestic Relations, Juvenile Branch

Family Assessment

373 South High Street, 4th Floor
​

614-525-4460

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TROUVER LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À L’ADRESSE SUIVANTE :

**HTTP://WWW.FRANKLINCOUNTYOHIO.GOV**

**FAQ - Questions relatives à la garde**

**Q : Je réside dans les limites du Columbus City School District (CCS). Un enfant, qui n'est pas mon enfant biologique, va venir vivre avec moi. Le parent qui en a la garde réside ailleurs. Puis-je inscrire l’enfant à CCS ?**

**R :** Non. Vous devez obtenir la garde ou la tutelle de l’enfant et, comme l’exige la loi de l’Ohio, la preuve de lagarde doit être fournie au moment de l’inscription. Veuillez contacter Franklin County Clerk of Courts office au (614) 525-4460 pour plus de détails.

**Q : J’ai une demande de garde. Puis-je inscrire mon enfant en vertu d’une demande ordonnée par le tribunal ?**

**R :** Oui, **SI** la demande est déposée au tribunal, estampillée et comporte une date pour une audience future, généralement dans les 60 jours. LeCentral Enrollment Center (Centre d’inscription central) peut accepter cette motion jusqu’à ce que les documents finaux du tribunal soient complétés.

**Q : Je suis le père biologique d’un enfant et je souhaite l’inscrire à l’école. La mère biologique et moi n’avons jamais été mariés. Que dois-je faire ?**

**R :** Dans l’État de l’Ohio, si les parents n’étaient pas mariés au moment de la naissance, la mère est leseul parent ayant la garde de l’enfant, à moins que le père ne saisisse le tribunal et obtienne une ordonnance pour la garde (Code révisé de l'Ohio 3109.042). Un père dont le nom figure sur l’acte de naissance de l’enfant peut l’inscrire en utilisant un affidavit pour la garde qui sera rempli par le père au moment de l’inscription. Une motion pour la garde ou une preuve de la garde doit être fournie dans les 60 jours suivant la date d’inscription, sinon l’élève sera retiré de l’école. Veuillez contacter Franklin County Clerk of Courts office au (614) 525-4460 pour plus de détails.

**Q : J’ai une ordonnance/un jugement qui me donne la garde d’un enfant. Cependant, il/elle n’est pas signé(e) par un juge. Est-ce acceptable ?**

**R :** Non. L’ordonnance du tribunal doit être signée par un juge/magistrat, datée et horodatée pour être valide etacceptée.

**Q : Un ami/parent m'a remis une déclaration notariée me donnant la garde de son enfant. Est-ce un document acceptable comme preuve de la garde ?**

**R :** Non. Le Columbus City School District n’acceptera pas des déclarations notariées. Vous devez obtenirla garde ou la tutelle de l’enfant et, comme l’exige la loi de l’Ohio, une preuve de la garde doit être fournie au moment de l’inscription. Veuillez contacter Franklin County Clerk of Courts office au (614) 525-4460 pour plus de détails.

**Q : Mon ancien(ne) conjoint(e) et moi avons conclu un accord de partage des responsabilités parentales. Nous vivons dans deux districts scolaires différents. Mon enfant peut-il être scolarisé dans l’un ou l'autre des districts scolaires ?**

**R :** Non. L’enfant doit fréquenter l’école dans le district du « parent gardien à des fins de placement scolaire »,comme indiqué dans l’accord de divorce/séparation et/ou le plan de partage des responsabilités parentales.

**Q : Je suis divorcé(e) et les enfants vivent avec moi. Je suis le seul parent ayant la garde des enfants. Je ne veux pas que le parent non-gardien ait accès aux dossiers scolaires des enfants. Est-ce acceptable ?**

**R :** Non. Selon la loi de l’Ohio, un parent non-gardien a les mêmes droits qu'un parent gardien,en ce qui concerne les dossiers de l’élève. La seule exception est si vous disposez d’une ordonnance de protection ou d’une ordonnance restrictive qui interdirait tout droit de visite à l’autre parent. Si vous avez une telle ordonnance et que vous souhaitez que nous honorions votre demande, le Central Enrollment Center DOIT avoir une copie de l’ordonnance de protection. Dans le cas contraire, le district scolaire ne peut refuser au parent non-gardien le droit de consulter les dossiers de l’élève.